



**Sénateurs de la Région
Provence Alpes Côte d'Azur**

Marseille, le 28 février 2025

Monsieur le Sénateur,

Lors de la Conférence des Présidents du Sénat du 12 février dernier, la proposition de loi visant à réduire l'impact environnemental de l'industrie textile n'a pas été inscrite à l'ordre du jour de votre chambre, le projet ayant pourtant été adopté à l'Assemblée Nationale le 14 mars 2024.

Désignée rapporteur du texte, votre collègue Sylvie Valente Le Hir nous informe qu'il pourrait être présenté à la commission aménagement du territoire et du développement durable le 19 mars, jour de la prochaine Conférence des Présidents.

En tant qu'acteurs économiques de la région Provence Alpes Côte d'Azur, nous avons signé une déclaration commune avec les Présidents et Présidents de l'Association Commerces Positifs, de la CCI Aix-Marseille-Provence, de la CPME 13, de la CRESS Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Fédération Marseille Centre, de la FNH Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'U2P PACA, afin de demander le soutien de nos entrepreneurs, artisans et commerçants **contre les méfaits de la fast fashion** par la concrétisation d'**une législation adaptée aux exigences de protection de nos concitoyens et de l'environnement.**

Ce souci de protection de nos savoir-faire est un engagement qui nous rassemble.

Particulièrement sensibles à cette question au sein de notre territoire, nous interpellons l'ensemble des décideurs politiques afin que chacun, dans ses prérogatives, agisse et que la proposition de loi transpartisane adoptée très largement à l'Assemblée nationale en mars 2024 continue le processus parlementaire, **sans interférence d'intérêts extérieurs contraires à ceux de notre économie nationale.**

Le contexte du commerce des centres-ville, notamment avec l'installation à Marseille d'une boutique éphémère du groupe chinois Shein à l'automne dernier, puis l'annonce récente de la fermeture des Galeries Lafayette, **nous oblige à réagir.**

Nous vous adressons par la présente notre déclaration, dans un contexte où certaines personnalités publiques se sont engagées récemment pour la fastfashion, **ce qui nous fait craindre des interférences qui pourraient soit retarder encore l'adoption de la loi, soit la dénaturer.**

La lutte contre la fastfashion et ses effets délétères sur la qualité de vie de notre société a besoin d'une dynamique d'intelligence collective pour voir sa législation se concrétiser.



Nous comptons sur votre soutien pour que ce texte soit examiné, et sur votre vote pour qu'il soit adopté, dans un souci de protection de nos savoir-faire et de l'activité économique territoriale.

Au moment où l'Europe ouvre enquête après enquête contre ces groupes étrangers qui ne respectent pas les règles de protection sanitaire et environnementale de nos concitoyens, les Français ne comprendraient pas que nous, professionnels de la Mode Française qui nous y conformons, ne soyons pas défendus par ceux qui ont la responsabilité de légiférer.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Jocelyn Meire

Président

Administrateur de la Fédération Française du Prêt-à-Porter
Membre de l'UFIMH

PJ : déclaration commune des responsables économiques territoriaux